



Ville de
Clouange

CANDIDATURE POUR LE CONSEIL DES SAGES

(À remettre en Mairie à l'attention de Mme MARY au plus tard le lundi 12 octobre 2020)

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____

Adresse Mail : _____

Motivations : _____

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DES SAGES

- Il est composé au maximum de 20 membres.
- Il faut être âgé de 60 ans ou plus.
- Ne pas être élu ou conjoint d'élu.
- Deux conjoints ne peuvent siéger ensemble.
- Il faut vouloir s'engager de manière individuelle.
- Le Maire et un Adjoint siègent de droit aux commissions ou en séance plénière.
- Un Adjoint nommé par le Maire sera l'interlocuteur direct.
- Les membres sont nommés par la Municipalité sur candidature.

Composition du Conseil des Sages :

- 1 Président
- 2 Vice-présidents
- 1 secrétaire
- 1 secrétaire adjoint
- Assesseurs

Élus par Le Conseil des Sages pour la durée du mandat municipal.